



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 JUIN 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 07 - 052

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2018 s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 6 : La prise en charge des frais de santé consécutifs à l'accident de service de Monsieur Grégory GIRAUD, sapeur-pompier professionnel.**

Monsieur Grégory GIRAUD, sapeur-pompier professionnel, a été blessé lors d'un accident de service (chute d'un véhicule) le 14 août 2014. Saisie à cette époque, la société Gras Savoye, assureur pour ce risque, a indiqué au service ne pas pouvoir prendre en charge cet accident compte tenu du délai de déclaration trop important.

Une solution avait été trouvée, temporairement, avec le Cabinet Frand pour régler les frais initiaux liés à cet accident. Une rechute liée au même accident a entraîné de nouveaux frais, qu'aucun des assureurs indiqués ne prend pas en charge désormais.

S'agissant d'un accident de service, le service n'aurait d'autre solution que de prendre en charge, de manière exceptionnelle, les soins liés à cet accident.

Le montant des frais s'élève pour l'heure à 1 789, 81 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

A titre exceptionnel, le bureau du conseil d'administration approuve la prise en charge par le service des suites de soins de l'accident du 14 août 2014 de Monsieur Grégory GIRAUD.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT